

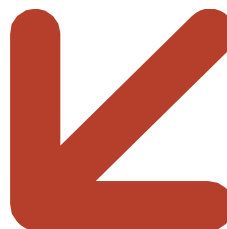
# LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



**Hautes-Alpes**  
le département

## Deux postes de Mécanicien

**Direction des Infrastructures Routières et  
Aéronautiques**  
Par voie statutaire ou contractuelle



### Missions principales :

#### Diagnostic des matériels et pannes

- Diagnostic global et détaillé de l'état des matériels,
- Identification des pannes et des besoins en travaux et pièces détachées,

#### Exécution des travaux d'entretien et de grosses réparations pour tous types de véhicules d'engins et de matériels

- Entretien et grosses réparations des matériels,
- Conduite et essais des matériels,
- Application des consignes et réglementations relatives à l'hygiène et à la sécurité, la prévention des risques d'accidents...
- Intervention au titre de l'astreinte mécanique en période hivernale.

**Service :** Agence Routière Départementale - Atelier

**Résidence administrative :** Eygliers

**Cadre d'emplois :** Adjoint technique

**RIFSEEP : Classification / Cotation :** C2

Collectivité Adhérente au CNAS

**Adressez C.V. et lettre de motivation à :**

**M. le Président du Département  
des Hautes-Alpes**

**Direction des Ressources Humaines**

**Service Recrutement, Formation  
et Évolutions Professionnelles**

**Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux  
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX**

Retrouvez nos offres d'emploi  
et postulez en ligne sur notre  
site internet : [hautes-alpes.fr/emploi](https://www.hautes-alpes.fr/emploi)

## Entretien et maintien en ordre des locaux et matériels de l'atelier

- Maintenance des locaux

### Diplômes et formations souhaitées :

Niveau Requis : CAP mécanicien

- Sens du service public,
- Sens du travail en équipe et bon relationnel,
- Compétences techniques dans les domaines concernés (BEP ou CAP mécanicien poids lourd),
- **Permis de conduire : C x B x**
- Permis C de préférence

CACES/ACES : porte char, élévateur, tracteur, pont élévateur

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité Unité de travail : <b>Agence Routière Départementale</b> Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI) : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules Temps de travail : Règlement Modernisation du Temps de Travail (MOT) et délibération n°7602
<b>Relations fonctionnelles :</b>	
<b>En Externe</b>	<b>En interne</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestataires (contrôles techniques...) et fournisseurs.</li> <li>• Collectivités, SDIS...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers, Antennes techniques, autres services clients...</li> </ul>